

# 6E LETTRE D'INFORMATION 2022 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous informer des activités de la Fédération suisse de natation en vous adressant notre lettre d'information 6/2022. Veuillez également vous rendre régulièrement à la page web de la fédération.

## SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DU 5 NOVEMBRE 2022

Une séance ordinaire du comité central s'est tenue le 5 novembre 2022.

- *Commission des athlètes*

Lors de l'AD d'avril 2022, la convocation d'une commission des athlètes a été inscrite dans les statuts et le comité central a été chargé d'élaborer un règlement. Celui-ci est disponible et a été approuvé par le comité central. Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Les athlètes seront élus à la commission lors des assemblées sportives d'avril 2023. Les clubs sont invités à proposer des candidats éligibles aux assemblées sportives. Le règlement est disponible sur le site web.

- *Des statuts respectueux de l'égalité des genres*

Conformément au souhait exprimé par les délégués lors de l'Assemblée des délégués 2022, les statuts ont été rédigés de manière à respecter (sur le plan rédactionnel) l'égalité des genres et sont désormais en ligne sur le site web.

- *Congrès ordinaire de la LEN*

Le congrès de la LEN a eu lieu le 22 octobre 2022 à Antalya. Philippe Walter y a officiellement représenté la Fédération. Lors du congrès, les nouvelles structures internes de la LEN ont notamment été présentées. Le personnel du secrétariat a été fortement renforcé. Il reste à espérer que la planification des différentes épreuves internationales sera rapidement entamée et que les fédérations seront informées des dates officielles afin de pouvoir fixer définitivement leurs championnats nationaux.

- *Congrès extraordinaire de la FINA*

A l'occasion des championnats du monde en petit bassin de mi-décembre à Melbourne/Australie, un congrès extraordinaire de la FINA aura lieu le 12 décembre 2022. En raison des coûts très élevés, aucune délégation de la FSN ne sera présente au congrès de Melbourne. Les deux co-Présidents suivront le congrès en ligne. La modification des règles proposée, selon laquelle seuls les clubs participant à des championnats nationaux auraient un droit de vote, est rejetée par la FSN, car elle n'est absolument pas compatible avec la structure des membres et les statuts de la FSN.

- *Informations des directeurs sportifs*

**En natation**, les championnats du monde en petit bassin qui se dérouleront à Melbourne du 13 au 18 décembre 2022 ne seront suivis que par une équipe très réduite pour des raisons financières.

L'attribution des différents championnats suisses a eu lieu jusqu'à fin 2024 et a été fixée avec les organisateurs. Les 29 et 30 octobre 2022, une FINA Open Water Certification School for Officials a été organisée avec succès à Zurich. Le comité central remercie Andreas Tschanz pour l'organisation, alors que la FINA n'avait initialement pas offert un grand soutien.

**En Diving**, les championnats du monde jeunesse se dérouleront à Montréal du 27 novembre au 5 décembre. Diving y est bien représenté avec 4 athlètes. En outre, dans le cadre de ces championnats du monde, une compétition de démonstration pour les jeunes (pas de championnats du monde) aura lieu en High Diving (Jeunesse A 15m / Jeunesse B 12m). Là aussi, la Suisse sera bien représentée avec 3 participants.

A Genève, en raison de la fermeture de la piscine couverte de Varembe pour cause de travaux, aucun entraînement régulier n'est possible jusqu'à mi-2023 au moins. La nouvelle piscine de Lausanne est utilisée en urgence. Lors de l'assemblée sportive extraordinaire de Diving, toutes les propositions ont été acceptées à l'unanimité. Il s'agit en particulier de la licence annuelle senior, de la licence temporaire (pour une compétition) et d'adaptations des règlements pour les disciplines organisées.

Diving est confronté à des réclamations de la part des sportifs et des parents, qui estiment que les frais de participation personnelle aux compétitions internationales et aux camps d'entraînement sont beaucoup trop élevés. La direction de Diving a donc décidé de limiter au maximum la participation des fonctionnaires et des entraîneurs et, si l'organisateur le permet, d'éviter les hôtels officiels et de se rabattre sur des hôtels moins chers. Le chef du sport de performance, Thomas Bachmann, a démissionné de la direction pour des raisons professionnelles.

**En water-polo**, Lucas Bächtold a décidé d'annoncer sa démission du poste de directeur sportif lors de l'assemblée sportive ordinaire du 22 avril 2023 et de conserver le rôle de président de la région RSI. Ceci après avoir discuté au sein du CC de l'incompatibilité de la double fonction de directeur sportif et de président de la région. Le comité central élaborera un profil d'exigences pour cette fonction et lancera un appel d'offres en décembre 2022. L'élection du nouveau directeur sportif aura lieu lors de l'assemblée sportive.

Des tensions sont apparues avec l'entraîneur national et certains joueurs nationaux qui ont été exclus de l'équipe par ce dernier. La direction est en train d'analyser la situation et prendra des mesures si nécessaire. Les championnats nationaux sont planifiés et la LEN a fixé les dates internationales fin octobre. Celles-ci restent toutefois incertaines et il est à craindre que les dates des championnats nationaux risquent d'être décalées.

**En Artistic Swimming**, la nouvelle directrice sportive Vanessa Ducoloné a constitué sa direction après l'assemblée sportive extraordinaire du 22 septembre 2022 et a organisé une première séance de la direction. Il a été constaté que la plupart des règlements et concepts devront être révisés et qu'il existe un très grand retard d'information envers les clubs. Il s'y ajoute la révision complète du système des juges par la FINA. La FINA ne fournit que très peu d'informations à ce sujet. Artistic Swimming mettra en œuvre le système des juges au fur

et à mesure et formera les juges en conséquence. A partir du 1er septembre 2023, les notes seront attribuées selon le nouveau système. Dans l'ensemble, Artistic Swimming se trouve face à une tâche herculéenne et il faudra beaucoup de patience et de flexibilité de la part des clubs, des athlètes et des fonctionnaires pour se sortir de cette très mauvaise situation.

- *Finances*

Les prévisions indiquent un bouclage légèrement positif de la Fédération, ce qui est un peu supérieur au budget.

- *Révision du modèle des taxes de la FSN*

La FSN peut se féliciter de deux années sportives historiquement réussies et la situation financière de la Fédération s'est également améliorée de manière significative grâce à des directives et des processus financiers clairement définis et aux mesures de réduction et d'augmentation de l'efficacité mises en œuvre ces dernières années. Néanmoins, la crise de Corona a montré au comité central que le modèle de financement actuel de la Fédération comportait un risque très important. Ainsi, les recettes annuelles assurées ne représentent que 5% (!) du budget total, qui s'élève tout de même à près de 7 millions. 55% proviennent de subventions, qui doivent être utilisées en intégralité sur la base des performances et dans un but précis. La rétrogradation d'Artistic Swimming par Swiss Olympic (du niveau 3 au niveau 4) a montré de manière impressionnante à quelle vitesse ces subventions peuvent diminuer. Pendant au moins les quatre prochaines années, il manquera environ 1 million de francs à la discipline sportive.

Et lors de la crise de Corona, les 40% de recettes restantes comme les frais de licence, les frais d'inscription, etc. ont également presque entièrement disparu. Sans l'aide des fonds fédéraux, la Fédération aurait eu du mal à survivre.

Grâce à de grandes mesures d'économie prises par le secrétariat, les coûts ont pu être fortement réduits de ce côté-là au cours des dernières années. Le potentiel est désormais épuisé, comme l'ont montré notamment le recrutement de nouveaux collaborateurs et les très longues périodes de vacance qui en ont résulté.

Avec le réaménagement des frais, le comité central souhaite

- développer fortement les prestations pour les membres du sport de loisirs et de la formation
- simplifier fortement le modèle de taxes existant
- réduire de manière significative le risque de financement de la Fédération.
- garantir la capacité d'investissement de la Fédération à moyen et long terme.
- réaliser la professionnalisation exigée par Swiss Olympic

En particulier, la réorientation de Jeunesse+Sport et les obligations qui en découlent pour l'Office fédéral du sport (OFSP) exigent de la Fédération qu'elle multiplie ses moyens financiers et qu'elle se professionnalise largement. Ainsi, depuis le début de l'année, les quatre disciplines sportives que sont la natation, Diving, le water-polo et l'Artistic Swimming sont gérées séparément et non plus, comme jusqu'à présent, sous la discipline sportive 'Sports aquatiques'. Chaque discipline sportive a besoin d'un responsable de la formation, dont les frais ne

sont que partiellement pris en charge par l'OFSP. La Fédération doit à son tour remplir ces conditions pour que les clubs puissent continuer à bénéficier des subventions J+S. A cela s'ajoutent la révision complète et la numérisation des supports de cours, qui nécessitent également un personnel important et entraînent des coûts élevés.

Le comité central propose donc à l'Assemblée des délégués un nouveau modèle de taxes, plus simple pour les clubs, qui prévoit une taxe de fédération pour les membres des clubs.

Afin de pouvoir discuter de ce sujet complexe, une séance d'information pour les présidents de club est prévue fin janvier/début février 2023. La date et le lieu exacts de cette rencontre seront communiqués prochainement.

## PRINCIPES ÉTHIQUES

Lors de l'Assemblée des délégués du 30 avril 2022, l'article 15.2 "Principes éthiques" a été intégré dans les statuts. Dans cet article, la FSN reconnaît

- a. le statut éthique du sport suisse et les autres documents qui le précisent,
- b. le «Code of Ethics» de la FINA.

Le statut éthique du sport suisse et le "Code of Ethics" de la FINA sont contraignants pour la FSN elle-même, ses collaborateurs, les membres de ses organes, ses membres, **les associations régionales et cantonales, les clubs** ainsi que pour leurs organes, membres, collaborateurs et collaboratrices, athlètes, coaches, staffs, médecins et fonctionnaires respectifs.

**Complétez donc vos statuts avec les indications correspondantes en mentionnant également la fonction de Swiss Sport Integrity.** Les violations présumées du statut éthique peuvent être signalées à cette instance. Vous trouverez des informations détaillées en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.sportintegrity.ch/>

Swiss Sport Integrity enquête également sur les infractions liées au dopage (anciennement Fondation Antidopage Suisse).

## ENQUÊTE AUPRÈS DES CLUBS PAR SWISS OLYMPIC

Fin septembre, tous les clubs membres de la FSN ont reçu un courrier contenant un lien personnel vers l'étude sur les clubs réalisée tous les six ans par Swiss Olympic. Votre club en fait partie. Un mois plus tard, un premier rappel a été envoyé. Entre-temps, près d'un tiers des clubs contactés ont répondu à l'enquête à des niveaux divers. Nous remercions tous les clubs qui ont pris le temps de remplir intégralement cette enquête auprès des clubs. Nous demandons à tous les autres de remplir et d'envoyer cette enquête. Ce n'est que si le plus grand nombre possible de clubs y participe que cette enquête pourra donner des résultats pertinents pour l'ensemble du sport suisse et pour notre Fédération. De plus, la participation des clubs fait partie de notre contrat de prestations avec Swiss Olympic.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Meilleures salutations



Dr. Ewen A. Cameron  
Co-Président



Bartolo Consolo  
Co-Président



Michael Schallhart  
Secrétaire général

msc, 22 novembre 2022